

CLUB MOTOCYCLISME
CXP-CROSS EXPERIENCE
5 Place de la mairie
86340 La Villedieu Du Clain



PROGRAMME ETAPE SPORT OPTION MOTOCYCLISME

CONTRAT DE L'ATHLÈTE

ANNEE 2020 – 2021

PROGRAMME ETAPE SPORT OPTION MOTOCYCLISME
CONTRAT DE L'ATHLÈTE
ANNEE 2020 – 2021



Le programme de l'étape sport de CXP est un programme sportif qui s'adresse aux jeunes pilotes de niveau secondaire de la région Poitou Charente et des régions avoisinantes. Ce contrat d'engagement a été créé afin que les athlètes comprennent l'importance de leur participation au programme. Ce document sera remis à chaque athlète au début de chaque saison. Il contient les règlements que les athlètes doivent lire et respecter.

La mission du programme ETAPE SPORT :

- Qualifier les jeunes tout en leur permettant de pratiquer une activité sportive de haut niveau
- Assurer la qualité du programme sportif dispensé quotidiennement
- S'assurer que le développement de l'élève-athlète se fasse dans le respect et l'équité et ce, sans égard à la race, au potentiel physique, au statut social ou toute autre condition
- Favoriser la meilleure progression possible des athlètes au sein de la structure sportive intégrée à l'école de Nelson Mandela (Poitiers)

La vision du programme ETAPE SPORT :

Sur une base quotidienne, CXP permet aux jeunes pilotes de parfaire leurs habiletés sportives tout en étant encadré par un programme scolaire rigoureux et adapté à leurs besoins spécifiques. Sur une base annuelle, CXP permet à tous les athlètes de la région d'évoluer au meilleur niveau possible tout en préservant la stabilité de leur milieu scolaire années après années. Les élèves athlètes de CXP qui ne réussissent pas à conserver leur place au niveau demandé peuvent continuer à évoluer dans le club.

Les valeurs du programme ETAPE SPORT :

Les valeurs soutenues et véhiculée par CXP sont ciblées sur un projet éducatif basé sur le :

- Le Respect: Ouverture, tolérance, considération envers soi-même, les autres et l'environnement
- L'Engagement: Conviction et persévérance qui soutiennent l'effort et qui guide l'action vers l'atteinte d'un but
- L'Épanouissement: Actualisation du plein potentiel, du développement de la créativité et du sentiment d'appartenance
- La Responsabilisation: Capacité de se prendre en charge; d'effectuer des choix et de les assumer.



CONTRAT DE L'ATHLÈTE



Les qualités recherchées chez un Athlète de l'ETAPE SPORT :

Les qualités essentielles recherchées pour intégrer le programme sont celles qui permettront au pilote de fournir une amélioration constante tout au long de son parcours dans le programme étape sport.

La Maturité: Savoir démontrer de la maturité dans ses entraînements, dans ses relations interpersonnelles et dans son milieu scolaire. Savoir démontrer du sérieux et de l'application dans sa relation avec son entraîneur est primordial pour s'améliorer.

La Concentration: Être en mesure de se concentrer sur les notions d'entraînement reçues, démontrer une concentration dans ses entraînements ou en compétition.

La Persévérance: Le motocross et les résultats ne s'acquièrent pas rapidement et facilement. Améliorer la persévérance, sans aucun doute, est l'élément clé d'une progression constante.

La Détermination: L'athlète doit avoir en lui la détermination et la motivation d'atteindre un dépassement de soi à toutes les étapes de sa progression.

Règlements et politiques concernant les entraînements du programme sport-études du CASE

1.DÉBUT DE SAISON : L'athlète doit être inscrit en bonne et due forme le jour de la première séance d'entraînement. Si tel n'est pas le cas il pourra rejoindre l'entraînement une fois son dossier en ordre.

2.COMPORTEMENT : L'athlète doit avoir en tout temps un bon comportement ainsi qu'un bon esprit sportif de façon à propager une image positive de CXP. De plus, il est de sa responsabilité de respecter les consignes prodiguées par l'entraîneur. Le pilote sera traité de façon équitable en tenant compte de ses habiletés par l'entraîneur ainsi que ses coéquipiers.

2.1.Les réseaux sociaux doivent être utilisés de façon éthique et respectueuse de mes coéquipiers et entraîneurs

2.2.Les lieux d'entraînement: Le pilote doit veiller à maintenir les lieux

propres, à respecter les règlements des circuits et de la salle de musculation ainsi que le personnel qui travaille et les usagers.

2.3.L'utilisation et/ou la possession de substances illégales sont défendues en toutes circonstances et sera sujet à une sanction

2.4.L'utilisation ou la possession d'alcool et de tabac est défendue en toutes circonstances (peu importe l'âge du pilote) et sera sujet à une sanction

2.5.Désistement: Un pilote qui déciderait d'écourter sa saison pour autre cause que blessure pourrait se voir retirer du programme l'année suivante sans pour autant être exclus du Club.

2.6.Intimidation:Toutes situations d'intimidation qui surviendraient sur les plateaux d'entraînement ou de compétition, sont bannies et proscrites. Des sanctions pouvant aller jusqu'à l'expulsion du club pourraient être appliquées par le Comité disciplinaire.

2.7.Sanctions: Les sanctions seront déterminées par un Comité disciplinaire qui inclura toujours la présence de l'entraîneur du pilote.

2.7.1.En cas de comportement irrespectueux ou ne répondant pas aux valeurs du programme un athlète peut recevoir une sanction de la simple suspension d'un jour à une suspension de plusieurs jours. Si plusieurs avertissements sont donnés à un athlète pour des situations identiques, l'athlète pourrait se voir suspendu de l'étape sport et la suspension peut aller jusqu'à l'expulsion définitive du club.

2.7.2.Tout incident doit être rapporté à l'entraîneur le plus rapidement possible. Les sanctions sont à la discrétion du Comité disciplinaire et peuvent comprendre:

- Avertissement verbal
- Communication avec les parents.
- Avertissement écrit
- Suspension pour une durée déterminée
- Expulsion définitive du Club

3.ENTRAINEMENT :

L'athlète doit respecter l'horaire d'entraînement fixé par le personnel entraîneur qui lui est assigné en début de saison. CXP inclut des entraînements en dehors des périodes scolaires : Comme par exemple un programme sportif à tenir chez soi pendant les vacances scolaires.

3.1.Absences: En cas d'absence, le parent ou l'athlète doit obligatoirement aviser et justifier l'entraîneur de son absence.

3.2.Retards: Les retards ne sont pas acceptés à moins que l'entraîneur en ait fait l'approbation sur avis. Les athlètes doivent être prêt et sur le lieu d'entraînement au moins 5 minutes avant le début de la séance avec son équipement prêt.

3.3.Équipement obligatoire:Le pilote doit s'assurer d'avoir avec lui l'équipement obligatoire.Ne pas avoir le matériel sera considéré comme une absence non motivée.

Code d'éthique de l'athlète du programme ETAPE SPORT :

Pour atteindre des objectifs de haut niveau, le pilote doit avoir des attitudes et des comportements qui découlent du plus pur esprit sportif. Tout pilote devra:

- a) Observer rigoureusement les instructions de l'entraîneur
- b) Accepter et respecter en tout temps les décisions des membres actifs
- c) Respecter en tout temps les pilotes des autres clubs ainsi que nos coéquipiers
- d) Avoir une conduite exemplaire sur et hors des bords de piste en utilisant un langage sans injure, expression vulgaire, etc
- e) Respecter les entraîneurs et obéir à leurs directives
- f) Éviter la discrimination
- g) Engager toutes ses énergies aux compétitions et entraînements
- h) Respecter le bien d'autrui et éviter tout vol ou acte de vandalisme

Code d'éthique Parents d'un pilote ETAPE SPORT :

Il est important qu'une étroite collaboration existe entre les parents, l'école et les sports. Les parents soucieux du développement de leur enfant doivent s'intéresser à leur mieux-être et connaître les valeurs éducatives véhiculées par le sport. Ils doivent donc collaborer à l'utilisation du « motocross » comme moyen d'éducation et d'expression pour que leur enfant en retire des effets bénéfiques. Pour bien s'acquitter de leurs devoirs, les parents doivent adopter les comportements suivants:

- a) Démontrer du respect envers les entraîneurs et officiels sur le bord de la piste.
- b) Avoir une bonne conduite et un langage approprié.
- c) Ne jamais oublier que leurs enfants roulent pour leur plaisir et accomplissement personnel, pas pour celui de leurs parents.
- d) Reconnaître les bonnes performances de leurs enfants comme celles de tous les pilotes du club.
- e) Aider leurs enfants à chercher à développer un esprit sportif sain.
- f) Juger objectivement les possibilités de leurs enfants et éviter les projections.
- g) Aider leurs enfants à choisir une ou des activités selon leurs goûts plutôt que de leur imposer le sport motocyclisme.
- h) Ne jamais tourner en ridicule un enfant parce qu'il a commis une faute ou mal roulé.
- i) Utiliser les réseaux sociaux adéquatement.

En tant que pilote je reconnais avoir pris connaissance de l'ensemble du CONTRAT DE L'ATHLÈTE et je m'engage à le respecter.

Nom/Prénom du pilote :

Signature du pilote :

Date:

Comme PARENT, je reconnais avoir pris connaissance de l'ensemble du CONTRAT DE L'ATHLÈTE et m'engage à le faire respecter :

J'accepte que des photos de mon enfant puissent être utilisées à des fins de promotion seulement pour CXP.

J'ai rempli le formulaire santé de mon enfant et je m'engage à faire part de tout changement à l'entraîneur par écrit.

Nom du parent:

Nom du parent:

Signature du ou des parents :

Fait à.....le

Président du Club Entraîneur

Date: